

CHARTRE UTILISATEUR POUR L'USAGE DE RESSOURCES INFORMATIQUES ET DE SERVICES INTERNET, AU LYCEE JEAN BRITO DE BAIN DE BRETAGNE

PREAMBULE

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale.

Elle répond à **un objectif pédagogique et éducatif**.

La présente Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement, pour **sensibiliser** et **responsabiliser** l'Utilisateur. Elle précise les **droits et obligations** que l'Etablissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter, et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation du Service.

La version détaillée de cette charte et les textes législatifs de référence sont annexés au règlement intérieur du lycée, sur décision du conseil d'administration en date du 25 mars 2004.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LOI

1 - Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Internet n'est pas une zone de non-droit.

Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) **interdits** et pénalement **sanctionnés** :

- **le non-respect des droits de la personne** : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure...
- **le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques**, la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence ; l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité...
- **le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique** : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits ; les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde) ; la contrefaçon.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

2 - Description du Service proposé

L'Etablissement offre à l'Utilisateur, dans la mesure de ses capacités techniques, les services d'accès aux réseaux internet/intranet, à partir de son réseau global.

Capacités techniques

- L'Etablissement s'est doté des moyens lui permettant de donner accès au réseau internet, à travers un abonnement ADSL,
- L'Etablissement s'est doté des moyens lui permettant d'héberger les productions de divers services de communication réservés aux établissements scolaires, et de les rendre accessibles à travers son réseau global.
- L'Etablissement s'est doté des moyens lui permettant d'être un fournisseur de divers services de communication réservés aux établissements scolaires et à l'ensemble de l'éducation nationale (inscriptions, poursuites d'études, concours, gestion de carrière...)

- L'accès aux services offerts peut avoir lieu depuis les locaux de l'Etablissement (salles d'enseignement et de réunion, CDI, secrétariat scolarité, salle des professeurs).

La mise à disposition des ressources informatiques est placée sous l'autorité du chef d'établissement ou, par délégation, des administrateurs de réseau dans les conditions énoncées ci-dessous.

3 - Droits de l'Utilisateur-

L'Etablissement fait bénéficier les utilisateurs du Service proposé **après acceptation de la Charte**. Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal. Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur. Si un compte d'accès lui est délivré, son identifiant et son mot de passe sont strictement **personnels et confidentiels** et il est responsable de leur conservation. Ce droit d'accès est **temporaire**, et est supprimé dès que l'élève n'est plus inscrit ou dans le cas des sanctions prévues à l'article 6.

4 - Engagements de l'Etablissement

- L'Etablissement fait bénéficier **tous les élèves inscrits** d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose. Il s'engage également à **préparer les élèves**, les conseiller et les assister dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques.
- L'Etablissement s'oblige à **respecter en tous points la loi** et à en faire cesser toute violation sur ordre de l'autorité publique. Il s'engage à informer promptement celle-ci des activités illicites qu'il pourrait constater dans l'utilisation de ses services. Il s'engage à détenir et à conserver, pendant un temps limité et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires, les données permettant d'identifier tout utilisateur du Service, et à lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.
- L'Etablissement s'efforce de **maintenir le Service accessible** en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur.
- L'Etablissement tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- L'Etablissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la **messagerie électronique**. L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte. L'Etablissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- **Contrôles**. L'Etablissement se réserve le droit de **contrôler toute page Web hébergée** sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'Utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite. L'Etablissement se réserve la possibilité de **contrôler les sites visités par les élèves** pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule. Il peut également, **pour des raisons techniques**, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

5 - Engagements de l'Utilisateur

- L'utilisateur s'engage à **n'utiliser le Service**, et notamment les listes d'adresses, **que pour un objectif pédagogique et éducatif**. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- L'utilisateur s'engage à **respecter la législation** en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Par exemple aucun programme exécutable (de type *.exe, *.com ou *.mp3) ne doit être copié dans le répertoire personnel.
- Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- L'utilisateur s'engage à **ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service**, et notamment à :
 - o ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ;
 - o ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources ;
 - o ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres) ;
 - o ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.

Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Il accepte que l'Etablissement dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

- L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation. Il est recommandé de ne pas imprimer directement une page "web" mais de récupérer par un copier/coller dans un document traitement de texte les informations importantes et de faire l'impression à partir du traitement de texte. Elle doit toujours être précédée d'un aperçu avant impression pour éviter les tirages inutiles. Il est totalement interdit d'imprimer plusieurs exemplaires du même document. Il est toujours possible de recourir à la photocopieuse.

LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE ENTRAÎNERA DES SANCTIONS

6 - Prêts ordinateurs portables

L'établissement met à disposition des élèves des ordinateurs portables, prêtés par la Vie Scolaire.

L'élève emprunteur s'engage à :

- respecter la présente charte lors de l'utilisation de ces ordinateurs
- utiliser l'ordinateur uniquement dans le cadre scolaire (cours, recherches pour l'orientation, recherche de stage,...)
- prendre soin du matériel prêté, et signaler tout dysfonctionnement ou dégradation constatée
- respecter les consignes données par la vie scolaire (lieux autorisés pour l'utilisation...)

La responsabilité de l'élève et de ses parents est engagée en cas de perte, dégradation, utilisation inappropriée ou non retour.

7- Sanctions

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis et rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux Services, aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement et aux sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Après lecture de la charte internet sur le site <http://www.lycee-jean-brito-bain-de-bretagne.ac-rennes.fr/> merci de retourner le coupon ci-dessous à votre professeur principal pour le 13 septembre 2024.

.....

**SIGNATURE DE LA CHARTE
AUTORISANT L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES
ET DES SERVICES INTERNET
DU LYCEE JEAN BRITO**

ENTRE :

Le lycée Jean Brito, avenue du Bois Greffier 35470 Bain de Bretagne

Représenté par la proviseure

Ci-dessus dénommé « l'Etablissement »

D'UNE PART

ET

Nom

Prénom

Qualité* :

*(élève, personnel enseignant, d'éducation ou personnel non enseignant...)

Ci-dessus dénommé « l'utilisateur »

D'AUTRE PART

Fait à : Le

La proviseure

L'utilisateur et le représentant légal

C. HODE-CLAUDE